

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
23 AOUT 2022

DATE de PUBLICATION  
7 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 24  
Votants : 31

L'an deux mille vingt-deux,  
le 30 août à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Patrick BEILLON, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Christine LE CADRE, - M. Denis LE RALLE, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : M. Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Muriel CLERY, - Béatrice DENIGOT, - Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - M. Guillaume FREDET, - Mmes Nicole KORN, - Geneviève LE GOUALLEC, - M. Eric LIPPENS, - Mme Régine ROSSET, - M. Eric ROZE.

**M. Anne-Cécile BLANCHARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON**  
**M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE**  
**M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Guy DAVID**  
**Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à Mme Jocelyne PHILIPPE**  
**Mme Annie DRENO donne pouvoir à M. Denis LE RALLE**  
**Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL**  
**Mme Geneviève LE GOUALLEC donne pouvoir à M. Samuel FERET**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°100-2022 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des Ressources Humaines, propose d'apporter au tableau des emplois de la Communauté de Communes des modifications dans le respect du Code Général de la Fonction Publique et plus précisément son article L.313-1.

Ces modifications touchent deux services : le service enfance-jeunesse et le service emploi, formation, France Services.

Service enfance-jeunesse :

Il est rappelé que, par délibération n° 93-2022 du 5 juillet 2022, le Conseil Communautaire a approuvé le projet social du territoire établi dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG). La mise en place de ce projet requiert la création d'un poste de chargé(e) de coordination CTG. L'agent recruté sur ce poste aura également la responsabilité du service enfance-jeunesse composé de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Vacances à la Carte. Ce poste, intitulé chargé(e) de coordination CTG, responsable du service enfance jeunesse, de catégorie B, sera rattaché à la filière animation ou sportive.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et dans le respect de la procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Enfin, la création de ce poste entraîne la modification de l'intitulé du poste existant de responsable accueil de loisirs et coordinateur(rice) enfance-jeunesse en directeur(rice) de centre de loisirs. Il propose également d'ouvrir celui-ci aux catégories B et C dans la filière animation ou sportive et précise que l'agent devra détenir l'un des diplômes obligatoires requis.

#### Service emploi, formation, France Services :

M. Guy DAVID rappelle qu'en mars 2018, les élus ont fait le choix d'agrandir le siège administratif d'Arc Sud Bretagne pour y intégrer notamment les services liés à France Services. Ils ont décidé d'un accueil mutualisé en un lieu unique dénommé Arc Sud Bretagne : Communauté de Communes, France Services. Une réorganisation des services a donc été menée et celle-ci a reçu un avis favorable du Comité Technique le 21 juin 2022.

Ainsi, le service emploi, formation, France Services sera placé sous la direction du pôle renommé ressources humaines, emploi, insertion, Frances services. Il sera composé des agents issus des services suivants :

- Emploi, formation, France Services : composé d'une responsable de service emploi formation à temps plein et de deux agents d'accueil et animatrices espace emploi à temps plein qui voient leurs missions évoluer,
- Accueil du siège : composé d'une chargée d'accueil à 0,77 Equivalent Temps plein (ETP), qui voit ses missions évoluer. La quotité du poste pourrait évoluer en fonction de l'activité du nouveau service,
- Technologies de l'information et de la communication et Vacances à la Carte : composé d'un animateur cyber à 0,4 ETP et assistant vacances à la carte à 0,6 ETP, qui passerait à 1 ETP d'animateur(rice) numérique, chargé(e) d'accueil et d'accompagnement à temps complet,

Il est donc proposé de modifier les intitulés de postes de la manière suivante :

- Directeur(rice) du pôle ressources humaines, emploi, insertion, Frances services
- Responsable de service emploi, formation, France services
- Chargé(e) d'accueil et d'accompagnement
- Animateur(rice) numérique, chargé(e) d'accueil et d'accompagnement

Par ailleurs, il convient également de renommer le poste de responsable des assemblées délibérantes et de l'accueil/assistance à la direction générale en responsable des assemblées et assistance à la direction générale.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CREE** un emploi de chargé(e) de coordination CTG, responsable service Enfance Jeunesse à temps complet dans la filière animation ou sportive,
- **OUVRE** le poste de directeur(rice) de centre de loisirs aux grades de catégories B et C dans la filière animation ou sportive,
- **SUPPRIME** l'emploi d'animateur(rice) cyber et assistant (e) Vacances à la Carte,
- **CREE** en parallèle un emploi d'animateur(rice) numérique, chargé(e) d'accueil et d'accompagnement à temps complet,
- **MODIFIE** les libellés des intitulés de poste dans le tableau des effectifs,
- **FIXE**, en conséquence, le tableau des emplois tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 08/09/2022  
Le Président

